

BULLETIN DU CONSEIL D'ETAT DU MERCREDI 19 FÉVRIER 2014

Séance du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat s'est penché sur 136 dossiers lors de sa séance hebdomadaire du mercredi 19 février 2014. Il a adopté la réponse adressée au Département fédéral de justice et police (DFJP), relative au règlement portant création d'un mécanisme d'évaluation qui vérifie l'application de l'acquis de Schengen. Il a adopté la réponse adressée au DFJP, relative à la reprise et la mise en oeuvre du règlement modifiant le code frontières Schengen (règles communes sur la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures) et autres modifications au droit de l'asile et au droit des étrangers. Il a adopté la prise de position adressée à la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national, relative à l'initiative parlementaire " Réprimer durement la vente de données bancaires ".

Le Gouvernement a répondu à deux interpellations et à deux questions écrites du Grand Conseil ; il a traité 49 recours ; il a pris quatorze décisions liées au personnel de l'Etat.

Présidence (PRES)

Contact : Philipp SPÖRRI, chancelier d'Etat - 027 606 21 12

Comité CPVAL - Nouveau représentant de l'Etat

Le Conseil d'Etat a désigné Damien Revaz, à St-Maurice, en qualité de cinquième représentant de l'Etat du Valais au sein du comité de CPVAL, ceci pour la période 2014/2017. Damien Revaz succède à Albert Bétrisey, à Ayent, démissionnaire.

Département des finances et des institutions (DFI)

Contact : Maurice TORNAY, conseiller d'Etat - 027 606 5005

Ergisch - Tarifs de fourniture d'eau potable

Dans sa séance de ce jour le Conseil d'Etat a homologué les changements de tarifs contenus dans le règlement de distribution de l'eau potable de la commune d'Ergisch, adoptés par l'assemblée primaire le 20 décembre 2013. D'une part le montant de la location annuelle des compteurs d'eau a été augmenté et d'autre part une taxe forfaitaire à charge des utilisateurs ne fournissant pas les données requises a été introduite.

Département des finances et des institutions (DFI)

Contact : Maurice TORNAY, conseiller d'Etat - 027 606 5005

Turtmann-Unterems et Oberems - Règlement en cas de catastrophes

Dans sa séance du 19 février 2014, le Conseil d'Etat a homologué le règlement intercommunal en cas de catastrophes et de situations extraordinaires, adopté par les assemblées primaires de Turtmann-Unterems le 18 juin 2013 et d'Oberems le 7 juin 2013.

Département des finances et des institutions (DFI)

Contact : Maurice TORNAY, conseiller d'Etat - 027 606 5005

Icogne - Modification du plan d'affectation des zones

Le Conseil d'Etat a homologué une modification partielle du PAZ de la commune d'Icogne ainsi qu'un plan d'aménagement détaillé au lieu-dit " Les Moulins ", permettant de poursuivre l'exploitation d'une décharge de matériaux d'excavation propres à cet endroit.

Département des finances et des institutions (DFI)

Contact : Maurice TORNAY, conseiller d'Etat - 027 606 5005

Protection contre les crues du Rhône - Crédit d'engagement

Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un crédit d'engagement de 2'300'000 francs pour permettre les travaux d'extraction de matériaux dans le secteur de Collonges sur une période de quatre ans. Ces travaux font partie du plan d'aménagement de la 3e correction du Rhône et permettront d'augmenter la capacité hydraulique du tronçon.

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Contact : Jacques MELLY, conseiller d'Etat - 027 606 33 00

Troistorrents - Travaux de restructuration de chaussée

Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer un crédit d'engagement de 2'100'000 francs pour les travaux de restructuration de la chaussée et pour la création d'un trottoir qui renforcera l'aspect sécuritaire des piétons, sur la route 314 Choëx - Chenarlier - Troistorrents, tronçon : Chenarlier - Comba.

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Contact : Jacques MELLY, conseiller d'Etat - 027 606 33 00

Loèche-les-Bains - Extension des ouvrages paravalanches

Le Conseil d'Etat a approuvé, en date du 19 février 2014, le projet paravalanche devisé à 4.1 millions et dont la réalisation est prévue sur quatre ans sur le territoire communal de Loèche-les-Bains. Ce projet vise à assurer une protection paravalanche de la partie sud-est du village de Loèche-les-Bains. Afin d'assurer la sécurité nécessaire dans ce secteur les ouvrages existants seront également assainis et réparés. A noter que les premières constructions paravalanches dans ce secteur datent de 1925 déjà.

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Contact : Jacques MELLY, conseiller d'Etat - 027 606 33 00

Reckingen-Gluringen - Protection contre les avalanches

Le Conseil d'Etat a approuvé, en date du 19 février 2014, le projet de protection contre les avalanches et les crues, devisé à 2.1 millions sur la commune de Reckingen-Gluringen. Il s'agit d'assurer la protection de la route cantonale Brig-Oberwald, la voie de chemin de fer du MGB ainsi que les zones exposées des villages de Reckingen et Gluringen par la prolongation de la digue de déviation existante et le reprofilage du lit du torrent. Ces mesures permettront d'assurer la sécurité des objets menacés contre les événements d'une périodicité comprise entre 30 et 100 ans.

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Contact : Jacques MELLY, conseiller d'Etat - 027 606 33 00
